



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1262 ————— **17 novembre 2016**

- **Plus de 12 000 policiers et soldats mobilisés pour sécuriser les scrutins du 20 novembre**
- **La Fondation Héritage pour Haïti préconise de bons choix aux scrutins du 20 novembre**
- **Le Conseil électoral encourage les femmes à aller voter**
- **19 étudiants renvoyés de l'Université d'État d'Haïti pour violences et fautes graves**

>> **Plus de 12 000 policiers et soldats mobilisés pour sécuriser les scrutins du 20 novembre**

9 400 policiers du côté de la Police Nationale d'Haïti, 2 016 policiers et 1 468 militaires de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (Minustah), sont mobilisés pour sécuriser les élections. Un protocole d'accord portant sur le plan intégré de sécurité des joutes électorales, a été signé, ce lundi 14 novembre, entre la direction générale de la Police Nationale d'Haïti et le commandement de la force militaire de la Minustah. «Nous sommes quasiment prêts» pour la réalisation des élections présidentielles, du tiers du sénat et des législatives partielles du 20 novembre, a déclaré le premier ministre, Enex Jean Charles, lors d'une réunion plénière, le mardi 15 novembre. A cette réunion, ont pris part le président provisoire Jocelerme Privert ainsi que les représentants des différentes instances de l'État, impliquées dans les travaux de réhabilitation des centres de vote endommagés ou détruits durant le passage de l'ouragan Matthew (les lundi 3 et mardi 4 octobre 2016). Etaient également présents des représentants de l'organisme électoral, dont son président Léopold Berlangier, la cheffe de la Minustah, la Trinitéenne Sandra Honoré, des

responsables de la police nationale, ainsi que des représentants du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et de ministères sectoriels, dont celui de l'éducation nationale devant fournir des établissements scolaires appelés à être utilisés comme centres et bureaux de vote. J. Privert appelle toutes les autorités et institutions impliquées dans le processus électoral «à la neutralité, l'impartialité et au professionnalisme», pour que le verdict des urnes soit totalement respecté. Pour sa part, le Conseil électoral provisoire affirme avoir pris des dispositions logistiques, pour acheminer, partout, les matériels électoraux. Ces matériels seront transportés par véhicules, motocyclettes, à dos de mulets ou avec l'apport de personnes, là où les conditions d'accès seront les plus difficiles. L'organisme électoral dispose d'un total de 1 200 tentes et de 500 bâches pour faire face aux éventuels manquements. Cependant, avec la situation précaire qu'elle vit au jour le jour, la population semblerait, malgré tout, éprouver du désintérêt vis-à-vis de ces élections.

>> **La Fondation Héritage pour Haïti préconise de bons choix aux scrutins du 20 novembre**

La Fondation Héritage pour Haïti (LFHH), branche haïtienne de «Transparency international» encourage les électeurs à voter «selon leurs convictions, patriotique et citoyenne», pour le bien de la collectivité, lors des prochains scrutins, «dont les enjeux sont d'une importance cruciale pour la bonne gouvernance et la stabilité d'Haïti». Elle souligne le grand nombre de programmes politiques des candidats, des partis et des plateformes, lesquels contiennent d'importantes lacunes particulièrement en ce qui a trait à la lutte contre la corruption et à la mise en application de la Convention des Nations Unies contre la corruption

(CNUCC). «La multiplication des affaires de corruption, des trafics d'influence, des imbroglios politico-financiers, des actes de concussion ou de malversation, bref la somme des prévarications en tous genres, régulièrement évoquées par les médias durant les 10 dernières années, en dit long sur l'état de déliquescence de notre système politique, et donc de la morale publique». Les électeurs ont le droit d'exiger de celles et ceux, qui sollicitent leurs votes, des engagements fermes et des plans d'actions spécifiques, pour combattre la corruption, ainsi que de leurs représentants un haut niveau de moralité, souligne la LFHH. Chaque citoyen doit

s'informer par tous les moyens possibles, sur le caractère et le parcours de chaque candidat, pour évaluer leur compétence, leur expérience, leur honnêteté et leur vision, en vue de faire des choix objectifs. Elle les exhorte à résister aux pièges de la manipulation et de la corruption, en refusant de

marchander leurs votes pour des gains personnels immédiats. «Chaque bulletin de vote compte pour orienter l'avenir de nation haïtienne: soit vers le progrès et la modernisation, soit vers la pérennisation du sous-développement et de la misère», soutient la Fondation Héritage pour Haïti.

>> **Le Conseil électoral encourage les femmes à aller voter**

«Vous les femmes, vous représentez 52% de la population. Il est important de faire entendre vos voix, à travers vos votes», déclare la secrétaire générale au Conseil électoral provisoire, Marie Frantz Joachim. Les femmes et les jeunes doivent prendre leurs responsabilités, pour faire entendre leurs voix, à travers leurs votes, exhorte la représentante du secteur des femmes à l'organisme électoral. Mme Joachim intervenait à l'émission intitulée Eleksyon se zafè pa n (Les élections, c'est notre affaire), réalisée par le Conseil électoral, ce lundi 14 novembre. Cette émission de sensibilisation avait pour thème «Pourquoi les femmes doivent aller voter dans les prochaines élections?» Les jeunes, qui représentent 65% de la population, et les femmes, 52%, constituent des catégories sociales importantes, qui peuvent décider de choisir celui ou celle qui peut diriger le pays. Une faible participation ainsi qu'un mauvais choix, de leur part leur incomberaient. Ces catégories sociales doivent, dit-elle, comprendre la nécessité d'aller voter et d'encourager d'autres

personnes à le faire. Les femmes ont la responsabilité de préserver le droit de vote, qui constitue un acquis, en prenant le chemin du bureau de vote. La politique publique, qui se définit dans le pays, doit prendre en compte les intérêts stratégiques des femmes, en tant que citoyennes à part entière, poursuit la secrétaire générale de l'organisme électoral. Marie Frantz Joachim plaide pour le vote de véritables lois au parlement, à promulguer par l'exécutif, en vue de permettre aux femmes de s'épanouir et de bénéficier de services de l'État. Les femmes devraient aller voter des programmes, projets et offres politiques, que les candidates et candidats leur proposent, pour qu'il y ait une transformation dans leur vie et dans la société en général. Le Conseil électoral a introduit une innovation dans le processus électoral, qui devrait permettre d'évaluer le pourcentage de vote des femmes aux élections, afin de donner une idée du poids de la femme dans la politique, se réjouit-elle.

>> **19 étudiants renvoyés de l'Université d'État d'Haïti pour violences et fautes graves**

19 étudiantes et étudiants sont renvoyés de l'Université d'État d'Haïti (UEH). Des mesures, que les circonstances exigent, seront adoptées pour la sauvegarde du bien commun, annonce le rectorat de l'Université d'État d'Haïti. Des sanctions administratives ont été prises contre des occupants du rectorat et autres responsables de casses et d'actes de vandalisme, perpétrés dans ses locaux. Une enquête sera diligentée pour identifier les autres acteurs et complices des forfaits. «Les étudiants, identifiés comme casseurs et spoliateurs et vandales, doivent être sanctionnés. Cette sanction administrative doit être proportionnelle à la gravité de leur forfait», a réclamé la majorité des membres du Conseil de l'UEH, suite à un procès-verbal dressé en date du 29 septembre 2016. Pour justifier les sanctions adoptées, le rectorat met en évidence plusieurs faits répréhensibles, notamment la grave et intolérable agression, dont a été victime le vice-recteur aux affaires académiques, le professeur Hérold Toussaint, le samedi 29 octobre 2016, à la Faculté

des sciences humaines. Il énumère également «les torts matériels et moraux, causés à l'UEH, à sa communauté, à ses usagers, par l'occupation illégale de ses immeubles et les multiples actes de violence, d'agression, des menaces, perpétrés par les individus mentionnés et leurs complices». 13 personnes, se présentant comme des étudiants de l'Université, ont pu être appréhendés, lors de l'exécution d'un jugement de déguerpissement du 24 avril 2016, du tribunal de paix de la section Est de Port-au-Prince. Ils étaient en situation d'occupation illégale du rectorat et de la Direction des études post graduées. Six autres personnes ont été identifiées comme étant complices de ces actions. «Aucun diplôme, attestation, relevé de notes, certificat, ne pourra leur être délivré au cours des cinq prochaines années (jusqu'à l'année 2021). L'accès, aux espaces du rectorat, des facultés, écoles et instituts de l'UEH, leur est interdit pour les 5 prochaines années (de 2016 à l'année 2021)», fait savoir le rectorat de l'Université.

A lire également:

- Politique: Refus du parquet de Croix-des-Bouquets d'inviter Jean Bertrand Aristide à s'expliquer devant Me Danton Léger (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article20885>);
- Justice: Le Rnddh dénonce l'implication d'autorités judiciaires dans des cas de violations des droits humains en Haïti (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article20876>);
- Sécurité publique: Le Rnddh exige la poursuite des agents pénitentiaires, impliqués dans l'évasion du 22 octobre 2016 à l'Arcayaie (Haïti) (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article20877>);
- 24% des infrastructures sanitaires, privées des moyens d'offrir des services aux sinistrés de Matthew, selon le Mspp (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article20871>).